

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les données publiées par l'Acoss confirment le rattrapage de l'activité déclarée par les particuliers employeurs au 1^{er} trimestre 2022 après les chutes historiques de 2020!

Paris, le 3 août 2022 - Les chiffres que vient de publier l'Acoss sur <u>l'activité déclarée par les particuliers</u> employeurs au 1^{er} trimestre 2022 affichent une nette progression de 1,5 % sur un an. Ils confirment le rattrapage de l'activité déclarée par les particuliers employeurs au 1^{er} trimestre 2022 après les chutes historiques de 2020.

Le nombre de particuliers employeurs progresse légèrement au 1^{er} trimestre 2022 (+ 0,3 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2021) alors que l'on observe une stabilisation de la masse salariale nette versée (-0,1 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2021), principalement portée par la progression du salaire horaire net moyen.

L'activité des particuliers employeurs hors garde d'enfant déclarant au CESU, poursuit sa croissance au cours du 1^{er} trimestre 2022 : la masse salariale nette versée augmente de + 4,8 % et le nombre de particuliers employeurs de + 0,2 %.

Ces progressions à la hausse observées pour l'emploi à domicile hors garde d'enfants s'expliquent par deux catégories de particuliers employeurs :

- Ceux âgés de 70 ans et plus dont le nombre augmente de 0,8 % au 1^{er} trimestre 2022 et de 2,3 % sur un an. La masse salariale nette versée s'accroît également de 1,5 % au 1^{er} trimestre 2022.
- Ceux bénéficiant de la déduction Eckert de 2 euros dont le nombre augmente de 0,9 % au 1^{er} trimestre 2022 et de 3,4 % sur un an. La masse salariale nette versée s'accroît quant à elle de 3,3 % au 1^{er} trimestre 2022.

Du côté des particuliers employeurs les plus fragiles, les particuliers employeurs bénéficiaires de l'APA poursuivent leur recul (-1,3 % au 1^{er} trimestre 2022 après -0,9 % au 4^{ème} trimestre 2021). La masse salariale nette versée est stable au 1^{er} trimestre 2022. Néanmoins, elle est en forte chute par rapport à avant la crise sanitaire : - 6,1% de baisse entre le 1^{er} trimestre 2022 et le 4^{ème} trimestre 2019.

S'agissant des parents employeurs, on observe que le nombre de parents employeurs de garde d'enfants à domicile baisse de -1,5 % au 1^{er} trimestre 2022 tout comme la masse salariale nette versée qui diminue de 1,7 % (après -2,1 % au 4^{ème} trimestre 2021).

L'activité des assistantes maternelles se stabilise au 1^{er} trimestre 2022 avec une masse salariale nette versée de -0,1 %. Le nombre de particuliers employeurs d'assistantes maternelles est également stable (+0,1 %), même si sur un an, il diminue de - 0,7%.



Pour Marie Béatrice LEVAUX, Présidente de la FEPEM : « Ce rattrapage de l'activité déclarée par les particuliers employeurs montre que l'on a atteint un certain niveau d'équilibre des politiques publiques de l'emploi à domicile. La montée en puissance de l'avance immédiate du crédit d'impôt devrait accélérer cette dynamique de rebond de l'activité du secteur. Il faut tout faire pour préserver cette confiance renouvelée des ménages, et ce, à l'occasion du PLF et PLFSS 2023, mais aussi à plus long terme. »

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,3 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,3 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : www.fepem.fr

CONTACT PRESSE:

Jean-Christophe GOUX 06.11.73.41.02 jcgoux@fepem.fr